

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_161V2

**ADOPTION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET DU REGLEMENT DE LOCATION
 DES VAE DE LA CIREST - VELO EST**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
32	9	7	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_161V2

ADOPTION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET DU REGLEMENT DE LOCATION DES VAE DE LA CIREST - VELO EST

Dans le cadre du schéma directeur cyclable de la CIREST et du développement des modes doux sur notre territoire, la CIREST prévoit d'expérimenter la location de longue durée de 108 Vélos à Assistance Electriques (VAE) sur une durée d'un an avant son déploiement à plus grande échelle.

L'acquisition de 108 VAE et d'un logiciel de gestion ont été réalisés via la centrale d'achat de transport public (CATP).

Leur mise en location est prévue à partir du mois d'octobre 2025 par la SPL ESTIVAL dans le cadre de la délégation de service de concession de service publique in house conclue entre la CIREST et la SPL ESTIVAL.

Pour ce faire, il est nécessaire au préalable de vous faire approuver les conditions générales de location et le règlement de location des VAE à destination des utilisateurs.

Ces deux documents :

- fixent contractuellement toutes les conditions d'accès et d'utilisation du service ;
- définissent les droits et les obligations, des utilisateurs, de la CIREST et du gestionnaire, la SPL ESTIVAL.

Le règlement de location des VAE prévoit :

- Le service de location longue durée des VAE pour une durée au choix de l'utilisateur de un, six ou de douze mois.
- Une tarification proposée aux utilisateurs, avec un tarif plein et un tarif réduit, comme suit :

	TARIFS * MENSUELS TTC		
	1 mois	6 mois	1 an
Prix Grand Public	60 €	55 €	50 €
Prix Etudiants (**)et demandeurs d'emploi	40 €	40 €	40 €
Prix Abonnés annuels TC ESTIVAL	40 €	40 €	40 €
Prix Quotient familial CAF < ou =1000	40 €	40 €	40 €

(*) un dépôt de garantie de 800 € sera demandé

(**) bénéficiaires : étudiants et apprentis de plus de 18 ans.

La tarification proposée est concordante avec celle qui appliquée par la CINOR. Elle pourra favoriser les échanges et les interconnexions des modes doux à mettre en œuvre dans le cadre du projet BAOBAB de la CINOR entre les deux intercommunalités.

Les conditions générales de location à destination des utilisateurs ont, quant à elles, un double objectif :

- Informer les usagers, préalablement à toute transaction, sur les conditions de vente et règlement ;
- Fixer un cadre normatif pour les relations contractuelles prévues pour le service de location longue durée des VAE.

Le projet de conditions générales de location et le règlement de location des VAE sont joints en annexe.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** les statuts de la Communauté d'agglomération,

Considérant,

- La volonté de la CIREST de favoriser le développement des modes doux de déplacement sur son territoire.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 40 « Pour »,

- **DE VALIDER** la période d'expérimentation de location des VAE fixée à 1 an ;
- **D'APPROUVER** la tarification proposée pour la location longue durée des VAE auprès des utilisateurs ;
- **D'APPROUVER** les conditions générales de location et le règlement de location des VAE à destination des utilisateurs annexés au présent rapport ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY